



Anti-mousse

1833



APPLICATIONS

- Peintures aqueuses
- Laque à eau
- Dispersions de plastique
- Laques avec solvant

➔ **Tarifs et conditions
nous consulter**

Caractéristiques

L'agent anti-mousse 1833 est un nouveau type d'agent anti-mousse à base d'un mélange d'eau et de silicones. Le produit est spécialement adapté au contrôle de mousses dans les eaux usées de la fermentation et de l'industrie agri-alimentaire. Une autre domaine d'application de ce produit est l'utilisation comme agent anti-mousse dans les dispersions de plastiques et de peintures.

Etat physique	liquide blanchâtre
Densité	0,97 - 1,01 g/cm ³
Viscosité	100 - 600 mPs (Brookfield n°3,50 t/min, 25 °C)
Solubilité	émulsionnable dans l'eau
Point de solidification	0°C

Domaines d'application de l'anti-mousse

L'anti-mousse 1833 peut être utilisé dans toute la gamme pH, il est stable aux températures et il se distingue par son efficacité à long terme. La concentration d'emploi de l'anti-mousse 1833 dans les systèmes d'eaux usées est entre 2 – 10 mg/l.

Concentrations d'emploi

Stations d'épuration	2,0 - 10,0 ppm
Papeteries	0,1 - 0,5 Kg/t papier
Non-Woven textiles	0,1 % relative au liant

Maniement de l'anti-mousse

En cas d'un stockage prolongé une séparation des phases de l'anti-mousse 1833 peut se présenter. Nous recommandons de bien agiter l'anti-mousse 1833 avant l'utilisation. A l'effet du produit n'est pas porté préjudice.

En utilisant le produit comme anti-mousse pour des systèmes d'eaux usées nous recommandons de préparer une solution de 5 – 20% pour l'amélioration du dosage. En cas d'un stockage prolongé de cette solution préémulsionnée une séparation de phase peut être observée. En agitant cette émulsion cette séparation de phase peut être relevée sans porter préjudice à l'efficacité du produit.

Porter des gants et lunettes pendant manipulation et utilisation.

Classification FDA

L'agent anti-mousse 1833 accompli les parties suivantes de la directive 21 :

- 175.105
- 176.170
- 176.200
- 176.210

➔ **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

☎ +33 (0)3 89 41 36 30 ✉ info@ventsys.net

www.ventsys.net



Service : Commercial
Date : novembre / 2011

Classification BGA de l'anti-mousse

L'agent anti-mousse 1833 accomplit la recommandation BGA 14

Classification de transport

L'anti-mousse 1833 n'est pas contraint à des normes de transport.

A.D.R.	non classifié
IMDG	non classifié
N° U.N.	non classifié

Etiquetage

L'anti-mousse n'est pas non plus contraint à un étiquetage particulier.

Symbole	néant
Classes de danger R	néant
Classes de danger S	néant

Emballage de l'anti-mousse

- Bidons (PE) de 10 kg et de 30 kg
- Fûts plastiques (PE) de 200 kg
- Conteneurs de 950 kg

 **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

 +33 (0)3 89 41 36 30  info@ventsys.net

 www.ventsys.net



Service : Commercial
Date : novembre / 2011